



GEMENG  
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Junglinster, le 09 juillet 2020

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 25 mai 2020 le conseil communal a approuvé une modification du règlement de circulation.

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 08 juin 2020 sous référence ccc/rc/avis/20/3108 et par le Ministère de l'Intérieur le 18 juin sous référence 322/20/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 10 juillet 2020 au 24 juillet 2020 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor, and the signature on the right is for the Secretary. A circular official stamp of the Administration Communale de Junglinster is overlaid on the Mayor's signature. The stamp features a coat of arms with a crown and the text 'Administration Communale de Junglinster' around the perimeter.